

Pensions

Le projet de réforme sur le grill

Philippe Berkenbaum & Thierry Fiorilli

C'est un des dossiers chauds dont doit tout prochainement s'emparer le gouvernement. Formulées en septembre, les propositions de Karine Lalieux, ministre des Pensions, sont loin d'avoir convaincu la plupart de ses partenaires de la majorité. Arbitrages en vue?

La réforme des pensions, c'est un peu le rocher de Sisyphe des gouvernements successifs. En 2011, celui de Di Rupo s'accordait sur le report de l'âge de la pension anticipée à 62 ans et modifiait le système des prépensions pour inciter les Belges à travailler plus longtemps, histoire de faciliter la maîtrise future des coûts du vieillissement. La plupart des experts estimaient alors que l'impact de cette "réformette" était négligeable et que l'essentiel restait à faire.

Le remaniement de mars 2013 offre ce portefeuille compliqué à... Alexander De Croo. Le libéral flamand ne se mouille pas: il institue une Commission de réforme des pensions (CRP) 2020-2040, dont la direction est confiée à... Frank Vandenbroucke. Composée de douze experts indépendants, la CRP (devenue Conseil académique des pensions) dépose juste après les législatives de 2014 un rapport plaidant pour une "réforme en profondeur du système des pensions". Ses conclusions seront en partie traduites dans l'accord du gouvernement Michel, qui prendra, certes, des mesures importantes concernant notamment l'augmentation de l'âge légal de la retraite mais ne s'entendra pas sur une véritable réforme structurelle, bloquant sur les volets "métiers pénibles" et "pension à points".

« Les pensions ne sont pas une variable d'ajustement pour le budget » Karine Lalieux, ministre des Pensions (PS)

Le big bang se fait attendre

La patate chaude a atterri dans l'accord de gouvernement De Croo en 2020, où Karine Lalieux (PS) a hérité d'un dossier bien balisé. Pas encore le "big bang" que de nombreux experts appellent de leurs vœux pour assurer la pérennité et la soutenabilité de notre premier pilier basé sur la solidarité entre les générations, mais un programme tout de même ambitieux. Mesures phares annoncées: le relèvement progressif de la pension minimale à 1 500 euros nets assorti d'un durcissement des conditions d'accès, le retour du bonus de pension pour inciter à travailler plus longtemps, la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes, l'amélioration de la pension des indépendants, etc. Un projet concret est annoncé pour septembre.

Avant même sa diffusion par la ministre en charge, il a provoqué plusieurs passes d'armes pendant l'été entre partis de la majorité, notamment sur les conditions d'accès à la pension minimale revalorisée. Il est acquis que le plancher de 1 500 euros sera atteint en 2024 pour une carrière complète de 45 ans, ce qui concernerait sept cent mille personnes, selon Karine Lalieux. Dont coût: 1,2 milliard. Ses autres propositions sont sur la table du gouvernement censé en discuter prochainement, avant concertation avec les partenaires sociaux et avis (consultatif) du Conseil national des pensions.

Elles ont d'emblée suscité une levée de boucliers au sein de la coalition (MR, OpenVLD et CD&V), à l'extrême gauche (PTB) et dans le reste de l'opposition (NV-A et CDH). Pas sur leur philosophie générale, qui vise à renforcer la justice sociale en rééquilibrant le système au bénéfice des personnes les moins formées et des femmes et à soutenir l'emploi en favorisant les carrières les plus longues. Ces principes sont largement partagés. Mais on reproche à la ministre son absence de vision à long terme et son manque d'ambition (air connu).

"Il est nécessaire d'avoir beaucoup plus d'ambition pour rendre notre système de pension durable, meilleur et finançable, critiquait Egbert Lachaert, le chef du parti du Premier ministre. Cela n'est possible que si les gens reçoivent le signal que travailler plus longtemps est une nécessité et est récompensé." "On a besoin d'une réforme structurelle. Là on est dans une série de mesures dont il faudrait reparler dans trois ou quatre ans", abondait son homologue du MR Georges-Louis Bouchez. "Pour améliorer réellement le système, nous avons besoin de plus que ce qui se trouve aujourd'hui sur la table, renchérisait le ministre des Finances Vincent Van Peteghem (CD&V). Cette réforme a été écrite avec un stylo rouge, nous devons éviter qu'elle nous mette dans le rouge."

Le nerf de la guerre

Dans le détail, les mesures proposées ont été commentées en sens divers, rarement soutenues au-delà des socialistes et d'Ecolo-Groen sinon, globalement, par les syndicats et, partiellement, par le Conseil des femmes francophones (*lire page 36*). La ministre les a peaufinées ces dernières semaines avant d'entamer les négociations à venir. Sur la pension minimale portée à 1 500 euros nets d'ici à la fin de la législature, elle souhaite abaisser à dix ans le nombre d'années de travail effectif pour y avoir droit. Inacceptable pour les libéraux.

L'âge légal de départ à la retraite ayant été porté de 65 ans actuellement à 66 ans en 2025 et 67 ans en 2030 par le gouvernement Michel, Karine Lalieux voudrait également rendre la pension anticipée accessible dès 60 ans pour ceux qui ont 42 ans de carrière - il en faut 44 actuellement et 42 pour partir à 63 ans. Cela concerne en réalité peu de monde, de moins en moins de gens ayant une carrière complète à partir de 18 ans. Il y a donc peu d'opposition. Consciente cependant de la nécessité de maintenir les travailleurs à l'emploi le plus longtemps possible pour assurer la soutenabilité du régime à long terme, elle propose également deux incitants: la réintroduction d'un bonus pension de 2 euros bruts par jour de travail presté et la possibilité d'opter pour une retraite à temps partiel (un cinquième temps ou mi-temps) à partir de 60 ans.

Une "troisième phase" sera soumise à discussion avec les partenaires sociaux. Elle concerne d'abord l'augmentation du taux de remplacement pour tous les retraités, à savoir la différence entre le dernier salaire et la pension. Ce taux dépasse les 75% chez les fonctionnaires mais est nettement inférieur pour les salariés et les indépendants. La socialiste voudrait ensuite généraliser la pension complémentaire (deuxième pilier) pour que tous les salariés bénéficient d'une contribution équivalente à 3% minimum de leur salaire, bien plus qu'actuellement. Enfin, Karine Lalieux veut mettre en place une commission destinée à garantir davantage d'équité pour les femmes, largement pénalisées par le travail à temps partiel et les interruptions de carrière.

Reste le nerf de la guerre: l'argent. La ministre garantit que sa réforme est neutre budgétairement mais ne vise pas à faire des économies. "Les pensions ne sont pas une variable d'ajustement pour le budget, argue-t-elle. Il ne s'agit pas d'un coût mais des revenus de 2,2 millions de pensionnés, des gens qui dépensent et participent à la société." Cela ne dit pas comment ses propositions seront financées, comme le soulignent les experts que nous avons rencontrés...

Les Belges inquiets

Selon le Baromètre de sérénité financière publié en août par l'assureur NN (quatre mille personnes interrogées), seuls 19% des Belges croient encore que le gouvernement sera en mesure de continuer à payer les pensions. Pour les plus jeunes (18-34 ans), ce chiffre chute même à 14%. Plus de la moitié (54%) se disent inquiets de leur situation financière pendant leur retraite. Chez les femmes, ce pourcentage atteint 60%. Une nouvelle enquête NN révélée le 24 novembre par *La Libre* montrait que la moitié des répondants considère que la pension légale doit leur permettre de mener "un train de vie confortable" et, pour cela, estiment qu'elle doit s'élever au minimum à 1 800 euros nets.

A prendre, à moduler ou à jeter?

Dans le projet de réforme défendu par Karine Lalieux figurent des mesures, propositions, intentions ou poursuites d'objectifs. Nous en avons soumis cinq à six spécialistes ou représentants de catégories de la population active belge.

1 La pension minimale à 1 500 euros net au 1er janvier 2024

La situation actuelle

Pension minimale de 1 379,52 euros (isolé) et 1 723,86 (ménage) après une carrière complète (45 ans) de salarié. Montants proratisés en fonction de la longueur effective de la carrière: multipliés par le nombre d'années prestées puis divisés par 45.

Quelle probabilité?

Forte

Florent Hendrickx: "Elle se trouvait dans l'accord de gouvernement, je ne vois pas comment elle pourrait échouer."

Marie-Noëlle Vanderhoven: "Elle est très probable."

Sylvie Lausberg: "Si pas, c'est une claque à l'égard des femmes, un désaveu à l'égard de la ministre et de sa déclaration politique. Ce serait se ficher du monde."

Jean Hindriks: "C'est la mesure qui a le plus de chances de voir le jour."

Une bonne idée?

Oui

Florent Hendrickx: "Il est nécessaire d'octroyer une pension suffisamment confortable pour offrir un matelas de sécurité contre la pauvreté."

Selena Carbonero: "Le relèvement de la pension minimale - qui, en Belgique, est l'une des plus basses d'Europe - est une de nos revendications de longue date. Maintenant, il faut mettre ça en parallèle avec le relèvement progressif de l'âge d'accès à la pension, qui aura un impact sur le calcul final."

Sylvie Lausberg: "Soixante pour cent des bénéficiaires de la pension minimale sont des femmes, donc elles bénéficieront d'une augmentation de leurs revenus et de leur pouvoir d'achat, évidemment sans pouvoir prétendre toutes aux 1 500 euros, qui seront proratisés en fonction de leur carrière effective."

Oui mais

Jean Hindriks: "Quarante-cinq années de carrière effective, personne ne les aura. Et il faut harmoniser les conditions d'accès."

Pierre Devolder: "Il aurait été plus judicieux d'arriver à un montant universel. Et puis, la référence utilisée est dangereuse: 1 500 euros, c'est le tarif moyen mensuel d'une maison de repos ; si les homes augmentent leurs tarifs, augmentera-t-on la pension minimale en fonction?"

Non

Marie-Noëlle Vanderhoven: "En soi, pas de problème avec un relèvement du montant pour des personnes qui ont travaillé durant toute leur carrière. Mais cette augmentation est décidée hors cadre d'une réforme globale. Et 1 500 euros nets, c'est trop élevé par rapport à la pension calculée "normalement". On se dirige vers un régime de pension forfaitaire ou universelle."

Quels bénéficiaires?

Florent Hendrickx: "Les petits indépendants, les femmes, dont la carrière est souvent plus courte et moins rémunératrice, et les travailleurs peu qualifiés et à faibles revenus."

Marie-Noëlle Vanderhoven: "Les travailleurs avec beaucoup de périodes assimilées (chômage, arrêts maladie, congés de maternité, certains crédits-temps...)."

Selena Carbonero: "C'est loin de concerner la majorité. Et ça reste discriminatoire pour les femmes, qui ont une carrière moyenne largement inférieure à celle des hommes: autour de 37 années."

Sylvie Lausberg: "Les femmes qui travaillent aujourd'hui et seront à la pension demain. Mais il faut aussi en finir avec les discriminations sur le marché de l'emploi. On ne peut pas corriger des inégalités structurelles de manière diluée dans le temps."

Est-ce payable?

Pas sûr

Florent Hendrickx: "La source de financement reste floue, bien qu'on évoque principalement la future réforme du marché du travail, qui a pour objectif de maximiser le taux d'emploi des plus de 55 ans. Double risque: on dépense de l'argent qu'on n'a pas encore et on est tributaire de la réussite ou de l'échec de cette réforme du travail."

Selena Carbonero: "Il y a une estimation budgétaire de 1,2 milliard."

Pierre Devolder: "Il n'y aucune vue précise de soutenabilité de cette mesure."

Non

Marie-Noëlle Vanderhoven: "D'autant que pour restaurer le lien entre ce que l'on verse comme cotisations et ce que l'on perçoit comme pension, le gouvernement a augmenté le plafond pour le calcul de la pension. Cela aura un coût gigantesque."

2 L'accès à la pension minimale après 10 ans de carrière effective

La situation actuelle

Accès à la pension minimale après une carrière assimilée de 30 ans.

Quelle probabilité?

Faible

Florent Hendrickx: "Je ne vois pas les libéraux céder, ou au prix de concessions importantes. C'est peut-être la proposition qui cristallise le plus les tensions idéologiques au gouvernement."

Marie-Noëlle Vanderhoven: "Très faible."

Jean Hindriks: "Proche de zéro. Les Flamands n'accepteront pas en dessous de 20 ans. Ce sera oui pour les 1 500 euros mais pas pour les dix ans de carrière."

Incertaine

Pierre Devolder: "Il y aura un véritable marchandage: 10 ans, 15 ans, 20 ans? Et on n'aura strictement rien résolu aux vrais problèmes des pensions."

Selena Carbonero: "Imposer des conditions d'accès est prévu dans l'accord de gouvernement. Reste à voir à quelle hauteur elles seront fixées. On essaiera d'empêcher cette mesure."

Une bonne idée?

Oui

Florent Hendrickx: "Le rôle de la sécurité sociale est d'offrir un filet de sécurité universel face aux aléas de la vie. Dans ce cadre, garantir un revenu minimal à moindres conditions fait sens."

Non

Marie-Noëlle Vanderhoven: "C'est un non-sens total: 10 années de travail effectif sur 70, 80 voire 90 ans de vie, c'est inéquitable par rapport à ceux qui contribuent au système et pas du tout incitatif à travailler plus longtemps. Le reste de la pension sera constitué à partir de périodes assimilées, durant lesquelles une personne reçoit des allocations de sécurité sociale et pour lesquelles elle ne paie pas de cotisations. Lorsqu'il s'agit de périodes courtes, c'est très bien. C'est pour cela que la sécurité sociale a été créée. Mais quand on parle de 10, 20 voire 35 ans dans des régimes d'allocations, ce double avantage n'est plus normal. Sous la législature précédente, on avait commencé la réforme des périodes assimilées en faisant en sorte qu'une année de travail rapporte plus qu'une année de période assimilée."

Selena Carbonero: "Là où on augmente certains montants, on veut récupérer d'une autre manière ce qui est donné. En rajoutant cette condition d'accès stricte, on craint qu'on vienne s'attaquer à nouveau aux périodes assimilées."

Quels bénéficiaires?

Florent Hendrickx: "Actuellement, un indépendant ayant travaillé 29 ans n'y a pas droit. Avec cette mesure, il pourra en bénéficier. De plus, une année prestée à deux tiers temps sera considérée comme une année pleine, ce qui devrait favoriser les femmes et les emplois précaires."

Marie-Noëlle Vanderhoven: "La mesure se veut au bénéfice des femmes. Elle est au détriment de leurs enfants et des générations futures."

Sylvie Lausberg: "La ministre pose deux tempéraments: la meilleure prise en compte du travail des jeunes dans le calcul de durée de travail effectif et la suppression de la période de 30 ans. Ce qui pourrait être au bénéfice des femmes. La mesure ne règle pas l'inégalité mais vise déjà à la réduire."

Jean Hindriks: "Principalement les indépendants. Peut-être des femmes, ça dépend du nombre minimal d'années de carrière. Si vous montez à 20 ans, comme le propose l'Open VLD, vous perdez la moitié des bénéficiaires, notamment beaucoup de femmes."

Selena Carbonero: "Vingt ans, ça exclurait 75% des bénéficiaires actuels de la pension minimale donc particulièrement les femmes. Avec 10 ans, on couvrirait une majorité des personnes qui ont déjà accès à la pension minimale. Donc ça ne ferait pas trop de dégâts. Surtout si le mode de calcul est plus avantageux pour les temps partiels, qu'occupent à 80% des femmes."

Est-ce payable?

Non

Marie-Noëlle Vanderhoven: "Totalement impayable."

Peut-être

Florent Hendrickx: "La clé ne peut venir que du privé et de la pension complémentaire."

3 La pension anticipée à 60 ans après 42 ans de carrière

La situation actuelle

Pension anticipée à 62 ans après 40 ans de carrière.

Quelle probabilité?

Faible

Marie-Noëlle Vanderhoven: "Très faible."

Selena Carbonero: "Ce n'est pas dans l'accord de gouvernement. On voit la volonté de la ministre, qui est à saluer, mais ça nous fait craindre que certains ne veuillent pas aborder sérieusement cette question fondamentale."

Une bonne idée?

Oui

Jean Hindriks et Pierre Devolder: "C'est revenir à un calcul des pensions qui récompense les carrières longues et qui permet à ceux qui ont commencé tôt à travailler de partir plus tôt. Par ailleurs, l'âge de retraite légale est uniforme pour tout le monde. Or, à 65 ou 66 ans, l'espérance de vie de quelqu'un qui a eu un métier pénible n'est pas la même que celle d'un prof d'unif. C'est donc la mesure la plus juste."

Oui mais

Selena Carbonero et Sylvie Lausberg: "On sort du fétiche de l'âge et d'une logique répressive pour adopter une logique d'activation des personnes, pour qu'elles continuent à travailler le plus longtemps possible. Mais 42 ans, ça reste trop long. Les infirmières, par exemple, font quatre ans d'études puis un métier pénible: elles n'y arriveront pas, aux 42 ans de carrière..."

Florent Hendrickx: "Les années de travail sont plus importantes que l'âge. Pourquoi ne pas en faire la seule condition d'accès à la pension? Avec un système de points: une année prestée dans un métier non pénible rapporte un point, une année dans un métier pénible en rapporte plus. Quand on arrive à 45 points, l'accès à la pension est débloqué. Ce score pourrait aussi être indexé sur l'espérance de vie, comme au Danemark."

Non

Marie-Noëlle Vanderhoven: "Ce sont les cotisations des travailleurs qui financent les pensions des retraités. Or, avec la baisse du nombre d'actifs cotisant, l'augmentation du nombre de pensionnés et l'allongement de la durée de vie, si on ne veut pas toucher au montant de la pension des retraités ni augmenter drastiquement les cotisations, on n'a pas d'autre choix que de travailler, donc cotiser, plus longtemps. On navigue à contre-sens en détricotant les mesures prises sous la législation précédente."

Quels bénéficiaires?

Florent Hendrickx: "Ceux qui ont commencé à travailler très jeunes. Ceux qui ont eu une carrière solide et peu pénible aussi, si on considère le bonus de pension pour chaque année supplémentaire au-delà des 42 ans."

Marie-Noëlle Vanderhoven: "C'est une mesure au bénéfice des travailleurs qui ont commencé tôt, mais au détriment de leurs enfants et des générations futures."

Selena Carbonero: "Une minorité, puisqu'on a de moins en moins de personnes qui commencent à travailler à 18 ans. On parle de six mille travailleurs concernés par an."

Sylvie Lausberg: "Aujourd'hui, 40% des femmes qui partent à la pension n'arrivent pas à 42 ans de carrière ; 35% n'arrivent même pas à 35 ans! Une femme sur trois devra travailler jusqu'à 67 ans. Donc, cette mesure ne concerne pas beaucoup de femmes. Ni beaucoup de gens, parce qu'on fait désormais des études beaucoup plus longues."

Jean Hindriks: "On est dans un petit groupe. Et les métiers plus difficiles: les gens qui commencent à 18 ans n'ont pas fait de longues études, optent pour un métier plus manuel et sont ensuite plus vite usés par ce métier."

Pierre Devolder: "Ça aurait concerné tout le monde si on avait instauré un système de calcul tenant compte du nombre d'années de travail effectuées au moment où chacun décide de partir."

Est-ce payable?

Oui

Jean Hindriks: "Ça ne coûtera pas très cher parce que peu de gens sont concernés."

Non

Marie-Noëlle Vanderhoven: "Ça va coûter cher."

4 Généraliser la pension complémentaire à hauteur de 3% du brut

La situation actuelle

L'employeur peut constituer une pension complémentaire pour le salarié, les indépendants peuvent se la constituer eux-mêmes, les fonctionnaires n'y ont pas droit.

Quelle probabilité?

Forte

Florent Hendrickx: "C'est une mesure libérale portée par une socialiste. Politiquement, elle ne peut échouer."

Marie-Noëlle Vanderhoven: "Très probable, mais pas à court terme."

Selena Carbonero: "Ça fait partie de l'accord de gouvernement. On verra la forme que ça prendra."

Pierre Devolder: "Il y aura peut-être un délai mais on devrait y parvenir tôt ou tard."

Une bonne idée?

Oui

Florent Hendrickx: "La meilleure du lot, et la seule qui essaie vraiment d'apporter une réponse aux grands enjeux structurels. Le deuxième pilier, bien utilisé, c'est une arme redoutable pour lutter contre la précarité, les inégalités et pour la pérennité du système. Aux Pays-Bas, au Danemark, en Suède ou en Islande, le premier pilier (répartition) y est plutôt perçu comme un minimum universel,

complémenté par un deuxième pilier (capitalisation). Aux Pays-Bas, il s'agit d'une pension légale fixe complétée par des fonds de pension privés. Au Danemark, c'est un premier pilier dégressif, complété par les capitaux d'un fonds de pension public. Il faut rendre obligatoire le recours au deuxième pilier (à hauteur de 3% ou plus), l'étendre à toute la fonction publique, améliorer la portabilité d'un employeur à l'autre et permettre au travailleur de contribuer directement dans le plan et ainsi opérer une fusion avec le troisième pilier. Il n'aurait plus qu'un seul et unique plan de pension."

Marie-Noëlle Vanderhoven: "C'est important de limiter les risques. Il faut garder une bonne combinaison entre la répartition (très sensible à l'évolution démographique) et la capitalisation (peu sensible à l'évolution démographique mais sensible au marché). Mais ça suppose aussi de renoncer à des augmentations de salaire immédiates. Il faudra y arriver progressivement, en utilisant la marge salariale et éventuellement avec un mixte de cotisations personnelles et patronales. Il faudra rassurer les employeurs, car malgré les taux d'intérêt bas, ils sont tenus de garantir un rendement de 1,75%, et les salariés, sur le fait que la fiscalité restera stable d'ici à ce qu'ils touchent leur pension complémentaire. Mais 3% ne doit pas devenir la norme: on doit pouvoir constituer davantage pour tenir compte du faible taux de remplacement de la pension légale pour les plus hauts salaires, qui cotisent sur un revenu déplafonné mais reçoivent une pension calculée sur une rémunération plafonnée."

Jean Hindrik: "Trois pour cent, c'est presque un doublement de ce qui existe aujourd'hui. Aux Pays-Bas, c'est à peu près du moitié-moitié, entre pension légale et pension complémentaire, et le taux de pauvreté chez les seniors est le plus faible de toute l'Europe: la pension légale, assez basse, est identique pour tous, indépendamment de vos contributions, et basée sur vos années de résidence dans le pays et complétée par la pension complémentaire, qui est bien sécurisée et robuste (elle a résisté au crash financier de 2008). La solution qui apparaît la plus efficace, ce sont des mécanismes de participation automatique: quand vous démarrez chez un employeur, vous êtes d'office affilié à un plan de pension complémentaire avec un taux de 3%. Vous pouvez refuser, ou demander 1% au lieu des 3%, mais il faut faire la démarche. Ce qu'en général, on ne fait pas. En Angleterre, ils ont instauré ce système: il a fait passer de 20% à 85% la participation à la pension complémentaire, avec des taux de cotisation bien plus élevés que 3% (on est à 6%). Chez nous, on est autour de 70 à 75% mais beaucoup d'affiliés ont de toutes petites cotisations."

Pierre Devolder: "La meilleure façon de permettre à chacun d'avoir un pilier en capitalisation, complémentaire à la répartition, c'est de l'organiser de manière collective à l'échelon de l'entreprise et d'en fixer un taux minimal, sinon, comme c'est le cas aujourd'hui avec 1% ou 0,5%, vous épargnez peu, donc vous aurez peu de revenus complémentaires à votre pension légale ; 6 ou 7% seraient l'idéal, mais on ne peut pas demander ça aux entreprises."

Oui mais

Sylvie Lausberg: "Ce n'est pas une mesure particulièrement genrée mais si ça bénéficie à tous, ça bénéficiera aussi aux femmes. Reste qu'elles doivent avoir une pension légale digne. Une femme restée au foyer pour les enfants, qui se met à travailler quand ils sont grands et puis qui est quittée par son mari se refait financièrement en moyenne dix ans après la séparation ; l'homme, après trois ans. Elle se retrouve donc avec une pension ridicule. L'effort doit être collectif, pas uniquement pour les pensions: les employeurs ont un rôle à jouer pour réduire le gap salarial."

Non

Selena Carbonero: "Renforcer les pensions complémentaires se fait chaque fois au détriment des pensions légales. C'est une forme de privatisation de la sécu, ou d'un de ses pans. Et ça repose la question du blocage des salaires, qui pousse le travailleur à se dire "j'essaie de récupérer quelque chose au niveau d'un second pilier de pension". Si on augmente les salaires bruts, on augmente les cotisations sociales qui financent principalement la sécurité sociale, donc les pensions."

Quels bénéficiaires?

Pierre Devolder: "Tous les salariés puisque ce serait inclus dans le contrat de travail."

Florent Hendrickx: "Les petits travailleurs qui n'ont actuellement pas d'assurance groupe. A terme, tout le monde: c'est un pas vers le financement alternatif, incontournable si on veut assurer la pérennité du système."

Marie-Noëlle Vanderhoven: "Les travailleurs à long terme puisque ça améliorera leur niveau de vie à la retraite en leur permettant d'avoir une pension plus en lien avec leur (dernier) salaire."

Selena Carbonero: "Pour les salariés qui sont dans un plan de pension sectoriel, c'est un petit plus mais ça ne supprimera pas les inégalités au sein du régime des pensions complémentaires: pour les 55-64 ans, la moyenne globale de réserve s'élève à 57 582 euros ; pour les hommes, elle y est de 72 800 ; pour les femmes, 34 870... Pour un dirigeant d'entreprise, c'est 85 989 euros ; et 2 577 pour un affilié à un plan sectoriel pour salariés..."

Est-ce payable?

Oui

Marie-Noëlle Vanderhoven: "Si on y va progressivement, en utilisant une partie de la marge et en révisant la garantie de rendement."

Pierre Devolder: "Pour les entreprises qui n'incluent pas encore la pension complémentaire dans leur pack salarial, 3% en plus dans la masse salariale, ça coûte. Mais au Royaume-Uni, ça s'est bien passé - par des techniques d'enrôlement, notamment. On peut le faire."

5 Harmonisation des statuts fonctionnaires/salariés/indépendants

Quelle probabilité?

Nulle

Marie-Noëlle Vanderhoven et Florent Hendrickx: "Aucune chance de voir le jour."

Une bonne idée?

Oui

Florent Hendrickx: "Dans un monde idéal, c'est une merveilleuse idée, si on harmonise vers le haut."

Marie-Noëlle Vanderhoven: "Il y a un énorme problème de financement du régime des fonctionnaires... Nous plaçons pour la suppression des différences illégitimes entre statuts, certainement pour les nouveaux statutaires."

Sylvie Lausberg: "On ne choisit pas forcément le créneau dans lequel on trouve du travail. Pourquoi être pénalisé parce qu'on travaille dans un secteur et pas dans un autre?"

Oui mais

Jean Hindriks: "La moitié des fonctionnaires sont des contractuels, donc déjà des salariés. Ils auront une pension de salarié, pas de fonctionnaire."

Selena Carbonero: "Dans l'accord de gouvernement, on parle d'harmonisation des statuts. Hors de question que ce soit vers le bas, évidemment. Il faudra intégrer les systèmes de pension extralégaux spécifiques aux indépendants, qui bénéficient aussi de toute une série de mesures d'optimisation fiscale. Les fonctionnaires, eux, ne disposent pas de pension complémentaire et leur pension légale est taxée à un taux progressif. Ça ne sera pas simple."

Pierre Devolder: "Les fonctionnaires statutaires sont à un niveau de pension beaucoup plus haut que les salariés et les indépendants mais ne bénéficient pas du deuxième pilier. Donc, on peut accepter des niveaux différents s'ils sont justifiés, pas des différences de calcul: on calcule la pension des fonctionnaires sur leurs quinze dernières années de salaires, celle des salariés ou indépendants sur l'ensemble de leur carrière."

Est-ce payable?

Non

Florent Hendrickx et Jean Hindriks: "Impossible si on harmonise vers le haut."

Marie-Noëlle Vanderhoven: "Imaginer une pension donnant un taux de remplacement égal à celui des fonctionnaires est utopique tant chez les salariés que chez les indépendants. Impayable et suicidaire."

Selena Carbonero: "Les cotisations sociales des indépendants représentent 36% du financement du régime de leur sécurité sociale, les 64% restants sont à charge des finances publiques. Pour les salariés, 62% sont couverts par leur cotisations. Donc, s'il s'agit que tout le monde ait accès aux mêmes droits, les cotisations des indépendants devront suivre sinon ça signifiera que ce sont les salariés et les fonctionnaires qui paieront..."

Nos experts

Selena Carbonero Fernandez Secrétaire fédérale de la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB).

Pierre Devolder Professeur de finances à l'UCLouvain, membre du Conseil académique des pensions (ex-Commission pour la réforme des pensions 2020-2040).

Florent Hendrickx Titulaire d'un master en Financial Management à la Louvain School of Management et analyste de risques dans le secteur de l'assurance.

Jean Hindriks Président de l'Ecole d'économie de l'UCLouvain, membre du Conseil académique des pensions.

Sylvie Lausberg Présidente du Conseil des femmes francophones de Belgique (CFFB).

Marie-Noëlle Vanderhoven Conseillère à la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) et membre du Comité national des pensions.